



Communiqué de presse

Paris, le 13 août 2019

Protection au titre des monuments historiques du tombeau de Prosper Mérimée à Cannes

Le tombeau de Prosper Mérimée, situé dans le cimetière du Grand Jas à Cannes, a été inscrit au titre des Monuments Historiques par un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 7 juin 2019.

Prosper Mérimée, né en 1803, d'abord écrivain, a succédé en 1834 à Ludovic Vitet aux fonctions d'inspecteur général des monuments historiques après avoir intégré l'administration de la Monarchie de Juillet. Il est à l'origine de la construction du service des Monuments Historiques. Jusqu'en 1860, il sillonne la France afin d'en sauvegarder le patrimoine. C'est à son initiative que le jeune Viollet-le-Duc se voit confier la restauration de monuments majeurs tels que la basilique de Vézelay, le Mont-Saint-Michel, la cathédrale Notre-Dame de Paris, ou la cité de Carcassonne. Son importante œuvre littéraire lui vaut d'entrer à l'Académie française en 1844. Nommé sénateur en 1853, proche de l'impératrice Eugénie, il participe à la vie de la cour sous Napoléon III. Il quitte son poste d'inspecteur général des monuments historiques en 1860 tout en demeurant membre de la Commission des monuments historiques. Il passe les dernières années de sa vie, marquées par la maladie, sur la Côte d'Azur, et décède à Cannes le 23 septembre 1870. Il est enterré dans le carré protestant du cimetière du Grand Jas. Ouvert en 1866, ce cimetière compte au nombre des aménagements publics réalisés sous le Second Empire, conséquence du succès de la villégiature cannoise auprès de l'aristocratie européenne à partir des années 1830.

« Prosper Mérimée est une figure incontournable du patrimoine national et de la vie culturelle française. Cette protection confirme l'importance historique et patrimoniale de sa dernière demeure. Un classement au titre des monuments historiques du tombeau sera ultérieurement soumis à l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture ; suite au vœu en ce sens émis par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. » Franck Riester, ministre de la Culture.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC